Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260925-2026_80-DE

2026-80 : Atelier de vaches laitières – Saint-Père-Marc-en-Poulet – Avis de la commune sur la demande d'autorisation environnementale du GAEC de la Bruyère

Rapporteur : Madame BUSNOUF Dominique

Madame BUSNOUF expose à l'assemblée délibérante que le Préfet a lancé une consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC de la Bruyère pour un atelier de vaches laitières à Saint Père Marc en Poulet et l'actualisation de son plan d'épandage.

Le GAEC DE LA BRUYERE exploite plusieurs sites d'élevage bovin soumis à la réglementation ICPE (*sur le site de Saint-Père Marc en Poulet : 290 vaches laitières et 81 bovins à l'engrais*).

À la suite de l'annulation de l'arrêté d'enregistrement de 2020, notamment pour insuffisance d'évaluation environnementale, une nouvelle procédure est nécessaire. Un enregistrement provisoire, accordé en 2024 puis prolongé jusqu'au 11 octobre 2026, impose désormais le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale. Cette demande vise donc à régulariser durablement l'exploitation des sites de Saint-Père-Marc-en-Poulet et Lillemer. La consultation du public est ouverte depuis le 15 juillet et jusqu'au 15 octobre 2026.

L'article R. 181-38 du Code de l'environnement prévoit que, dès le début de la consultation du public, le préfet recueille l'avis du conseil municipal des communes intéressées par le projet, notamment en raison de ses incidences environnementales sur leur territoire.

Il appartient ainsi au conseil municipal de se prononcer sur ce projet et, le cas échéant, de faire connaître au préfet ses observations, en particulier au regard des éventuelles incidences environnementales, sanitaires, routières ou paysagères sur le territoire communal.

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R. 181-38,

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par le GAEC DE LA BRUYÈRE, soumis à consultation du public du 15 juillet au 15 octobre 2026,

Considérant que la commune est appelée à émettre un avis dans le cadre de cette procédure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 abstentions) :

D'émettre

- Un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale de l'atelier de vaches laitières porté par le GAEC DE LA BRUYÈRE sur le territoire de la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet, sous réserve du strict respect de la réglementation applicable en matière environnementale, sanitaire et de prévention des nuisances.

D'autoriser

- Madame la Maire à notifier le présent avis à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

MAIRIE DE SAINT-JOUAN-DES-GUERETS (I. et V.)

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260925-2026_80-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	20
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	14 septembre 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	22 septembre 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. GUEGUEN François, M. PITEL Philippe, Mme BUSNOUF Dominique, M. LUTZ Maxime, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie, M. DERVILLE Pascal, M. MONNIER Alain, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, Mme FOLL Corinne, Mme CHOQUET Gwénaëlle, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude, M. BOIVIN Adrian.

Absents excusés : M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme MACE Laura, M. LEMOINE Pierre-Yves.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LEMOINE Pierre-Yves à Mme CICI Rose-Anne, M. LE PIVERT Jean-Michel à M. VIMBERT Paul-Henry, Mme MACE Laura à Mme FOLL Corinne.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Mme GAUDIOSO Frédérique